

Conseil Municipal
Jeudi 29 septembre
20h - Salle du Conseil - Mairie

Présents

Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Marie ROBAIL - René CHEVER - Marie Anne GUILLERM - Thomas GALL - Aline COAT - Delphine SAUBAN - Maëldan CORRE - Laurent FONTANIER - Stéphanie MORVAN - Christelle L'HURIEC - Amandine GOURVES

Absents excusés

Baptiste MESSAGER donne procuration à René CHEVER
Pascal MOGUEROU donne procuration à Laurent FONTANIER

Informations diverses

Courrier du SDEF reçu vendredi 23/09 en mairie annonçant (pour cause de guerre en Ukraine, de travaux dans les centrales nucléaires...) la hausse des tarifs d'électricité : en 2022, la facture communale s'élève à 18 587 euros, en 2023 (application des tarifs dès le 1er janvier) elle sera de 65 962 euros (hausse de 255% soit 47 370 euros). Sont concernées les communes qui ont plus de 10 salariés et/ou plus de 2 millions d'euros. A Plouneour-Menez le budget est de moins de 2 millions d'euros mais il y a 14 salariés). À Morlaix Co 14 communes sont concernées pour les tarifs EDF et 7 pour les tarifs du gaz (+5 millions d'euros en tout sur Morlaix Co). Motion votée à Morlaix Co à l'unanimité pour demander un bouclier tarifaire pour toutes les communes. À Plouneour-Menez, la Commission voirie va se réunir en urgence pour voir quels sont les travaux prioritaires car le budget voirie sera réduit de moitié (40 000 au lieu de 80 000 euros). Il faudra également étudier les économies à faire dans le fonctionnement (zones d'éclairage, zones de chauffage...)

Ordre du jour

1) *Demande d'aide financière CAF « Semaine du handicap et des différences »*

Le COPIL Enfance Jeunesse a écrit le Projet Educatif Local. Le thème du handicap et de la différence a été choisi et débouchera sur un temps fort du 9 au 14 mai 2023. Il faut une délibération du conseil pour faire une demande d'aide à la CAF (1500 euros) par rapport au handicap et au projet innovant. Votée à l'unanimité.

2) *Autorisation de signature actes de vente SCI ALMASI*

La vente d'un délaissé communal au Ster a déjà été accordée par le conseil municipal. Il manque l'autorisation de signature des actes de vente par le Maire. Votée à l'unanimité.

3) *Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signature des actes de vente*

Autorisation au Maire pour les signatures des actes de vente en général votée à l'unanimité. Les décisions de vente sont déjà soumises à la délibération du Conseil, il s'agit seulement de l'acte de signature.

4) *Questions diverses /*